



Numéro de l'acte	2024-44-STLT
Nature de l'acte	Délibération
N° de l'acte	2024-44-STLT-DE
Matière de l'acte	1804/2024
Date de réception préfecture	18/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

QUESTION N°2024-44

TRAVAUX : REHABILITATION DE L'HÔTEL DE VILLE - AVENANT N°1 AU LOT 7 – ELECTRICITE SSI

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-2

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019

Vu la notification du marché du Lot 7 – Electricité SSI en date du 17/05/2023, attribué à l'entreprise ECOTELEC ENERGIES

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 mars 2024,

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant n°1 pour le lot 7 – Electricité SSI afin d'intégrer pour la tranche ferme les travaux mentionnés dans l'EXE 10 annexé.

Considérant que les travaux portent sur des modifications d'aménagement de l'accueil ainsi que la mise en place d'un sous-répartiteur informatique pour un montant total de : 10 317,95 € HT

Considérant que cet avenant n°1 représente une plus-value de 10 317,95 € HT, portant le montant des travaux du Lot 7 Tranche ferme : Pavillon Alexandre de 101 503,32 € HT à 111 821,27 € HT soit une hausse de 10,16% du marché initial.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 7 – Electricité SSI

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot 7 – Electricité SSI portant le montant du marché de l'entreprise ECOTELEC ENERGIES à **111 821,27 € HT**.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **18 AVR. 2024** et publication au
notification le **18 AVR. 2024**

Monsieur le Maire

Roussel
Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES
Le 15 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Francis PRED'HOMME

Pred'homme

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

Affiché le 17 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.

Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.